VENTES A L'ENCAN.

A. Brignoni.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles, Bijouteries, Billets à Recevoir, etc.

Succession de Michel A. Déjan.
No 58,315 — Cour Civile de District, Division A.

PAR A. BRIGNONI, encanteur—VENDREDI, le 26 mai 1899, à 11 heures A. M., à ma salle d'encan, Nos 624 et 630 rue Bienville, près Royale, sous et en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé le 12 mai 1899, pour le compte de la succession ci-dessus, il sera vendu à l'enchère publique—

Un lot de meubles de maison, bijouterie et billets à recevoir, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.
16 mai—16 21 25 26

VENTE PAR LE CONSTABLE.

P. F. Callier vs P. Labat.

QUATRIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans— No 20,079. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. R. H. Downing, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à mon entrepôt coin des rues Valence et Camp, dans le Sixième District de cette ville, le SAMEDI 20 mai 1899 à 11:30 heures A. M., précises de la propriété ci-dessous décrite à savoir:

Un coffrefort de bureau à combinaison.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

A. F. CHEVALLEY,
Constable de la Quatrième Cour de Cité.
No 320 rue Carondelet.

11 mai—11 15 20

AVIS AUX CREANCIERS.

Metropolitan Bank vs New Orleans Brewing Association.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 47,534—Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte des recettes et débours pour le mois d'avril 1899, présenté par A. G. Ricks, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
Greffier.

Dinkelspiel et Hart, avocats.
11 mai—11 15 20

Morris Marks versus Crescent Trunk Company Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 57,818—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par I. Schwerin, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
M. Garland Jr, avocat Greffier.
12 mai—12 16 21.

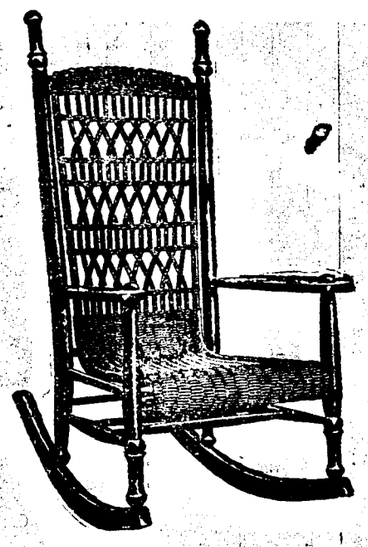

Cette élégante Berceuse faite par le fameux Heywood & Wakefield Co. du plus beau rotin pour

$1.50.

W. G. TEBAULT,
217 Rue Royale.

CEUX QUI CROIENT EN L'Eau Minérale

{—l'eau qui nous est fournie par la nature et la seule que nous devrions boire}

—devraient nous faire servir chez eux et à leurs bureaux de la fameuse eau des Sources d'Abita. Elle est pure, douce et agréable au palais et sans contredit profitable à la santé. Nous la délivrons à un prix qui justifie son usage exclusif

Souscrivez-y et jouissez d'une bonne santé.....

Prix 8 Sous par Gallon.

Service au haut de la ville—Lundi, Mercredi et Vendredi.
Service au bas de la ville—Mardi, Jeudi et Samedi.

ABITA SPRINGS WATER DELIVERY CO

609 Passage Commercial, près de la rue Camp.

27 sept 1F

VENTES A L'ENCAN.

W. C. H. Robinson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

DEMEURE DU DEFUNT JAMES S. RICHARDSON.

Jeudi, 18 Mai 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, Nlle-Orléans.

PAR W. C. H. ROBINSON, encanteur—Sous et en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dossier No 57,930, in re, succession de James S. Richardson, daté et signé le 11 avril 1899, étant à moi adressé, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la suivante décrite propriété—

Une portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue St-Charles, les rues Prytanée, Deuxième et Troisième, mesurant 125 pieds de face à l'avenue St-Charles sur 213 pieds de profondeur et façade sur la rue Deuxième, entre lignes parallèles. Termes et Conditions—Un quart ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et le reste en un, deux et trois ans de crédit pour des billets de l'acquéreur portant 6 pour cent par an d'intérêt, payables annuellement, du jour de la vente jusqu'au paiement et garantis par lien de vendeur et hypothèque et toutes les autres clauses de sécurité usuelles et coutumières incluant cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès sur les billets. L'acquéreur assumant en plus et au dessus de son enchère les taxes pour l'année 1899. Un dépôt de dix pour cent doit être fait avec l'encanteur au moment de l'adjudication. Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant A. J. Villeré, notaire.

16 avril—16 23 30—mai 7 18

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Marie Landry Muller.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 58,403—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Joseph Muller, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte

Par ordre de la Cour,
PAUL O. GUERIN,
Greffier

A. E. Blackmar, avocat.
12 mai—12 16 21

Succession de Peter Heaton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 57,711—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henry W. Heaton, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.

9 mai—9 13 18

Succession de Mme Mary Connors.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 58,478—Division B. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Michael Shortle, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
12 mai—11 16 21 Greffier.

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

BON COTTAGE DOUBLE.

Encoignure Chestnut et Général Taylor.

Succession de John M. Freudenstein.

No 58,852—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans. — Division E,

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, encanteur—Bureau No 727 rue Commune, —MERCREDI 7 juin 1899, à midi à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Honorable George H Theard, juge de la Cour Civile pour la Paroisse d'Orléans, Division E, daté le 11 mai 1899, dans l'affaire et pour le compte de la succession de John M. Freudenstein, il sera vendu à l'enchère—

Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations, droits, privilèges, etc., y appartenant, situés dans le 6me District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chesnut, Général Taylor, Camp et Peniston, désignés par les numéros 5, 6 et 7 de l'ilet No 14, d'après un plan déposé dans le bureau de James Graham, ancien notaire, comme plan No 140. Les lots Nos 5 et 6 se touchent et mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Chesnut, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 115 pieds. Le lot No 7 forme l'encoignure des rues Chesnut et Général Taylor, et mesure 30 pieds 11 pouces et une ligne de face à la rue Chesnut sur une profondeur et face sur la rue Général Taylor de 115 pieds. Les améliorations comprennent une bonne et agréable maison double, désignée par les numéros municipaux 3818, 3820 3822 rue Chesnut.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, et pour la balance l'acquéreur devra assumer un billet hypothécaire de $1,500 échéant le 17 octobre 1899, et pour toute balance en sus, l'acquéreur devra fournir quatre billets de montants égaux, datés le jour de l'adjudication et payables un an après date, garantis par privilège de vendeur et hypothèque sur la propriété vendue, portant intérêt à raison de 8 0|0 par an du jour de la date et garantis également par la police d'assurance et toutes les clauses usuelles. L'acquéreur devra assumer en plus du montant de la vente les taxes de 1899.

Acte de vente pardevant E. L. Simond, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres de Revenus. Un dépôt exigé au moment de l'adjudication.

14 mai—14 21 28—juin 4 11 à date.

Alfred C. Green.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Réclamation de jugement et de souscription.

A l'encan—La Banque de Lafayette de St-Louis vs Algiers Brewing Company.—No 39,352.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR ALFRED C. GREEN, Encanteur, Bureau No 824 rue Commune—JEUDI, 25 mai 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé dans l'affaire ci-dessus intitulée, le 4 mai 1899, il sera vendu à l'enchère publique:

1° Un jugement en faveur de J. H. O'Connor, Receveur de la Algiers Brewing Company contre John J. Clarke, décédé, pour la somme de Dix Mille ($10,000.00) dollars avec intérêt légal à partir de la demande judiciaire et tous les frais du procès. Jugement rendu le 3 décembre 1898 et signé le 21 décembre 1899.

2° Un procès pendant dans la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, contre Mme Gracie M. Ames, femme du Dr E. J. Ames, sur une souscription.

Conditions de la vente—Comptant avec le bénéfice de l'évaluation.

14 mai—14 21 25

GUIDE COMMERCIAL.

PLOMBIER.

John David Burghardt, 421 et 423 Royale, entre Conti et St Louis. Téléphone 1476.

PHARMACIES.

A. Mathes, coin Royale et St Louis.

UNE DECOUVERTE.

Boucles d'oreilles et diamants, 30 0|0 d'escompte aux acheteurs, Palais Weinfurter Conti et Passage de la Bourse.

VENTES A L'ENCAN.

W. H Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placement de Grande Valeur en Propriété Immobilière.

Trois Maisons Productives.

Nos 1731 et 1733, rue Remparts, entre les rues Columbus et St Antoine.

No 525 rue Mandeville et No 529 rue Mandeville.

Toutes deux entre les rues Decatur et Chartres. Deux lots sur les Champs-Elysées, Entre Remparts et St Claude, bornés par la rue Marigny.

Le tout In re. Succession de François Lacroix.

No 9,804 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau 336 rue Carondelet—Le MARDI, 20 juin 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 840 et 842 rue Commune, entre les rues Baronne et Carondelet, où les plans exhibent tous les renseignements et toutes les dimensions, en conformité à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D", en date et signé le 9 mai 1899, rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, ordonnant à W. H. Fitzpatrick, encanteur, d'annoncer et de vendre à l'enchère publique, au plus haut enchérisseur, la suivante décrite propriété à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Remparts (autrefois Amour), Colombus (autrefois Mystérieuse) St-Antoine et St-Claude autrefois Bons-Enfants), lequel dit lot mesurant, en mesure française, 30 pieds de face à la rue Remparts sur 120 pieds de profondeur et est partie du lot désigné par le No 86 sur le plan original dudit faubourg, cette partie la plus près du lot No 87. Les améliorations consistent en une maison résidence double à deux étages, portant les numéros municipaux 1731 et 1733 rue Remparts entre les rues Colombus et St-Antoine, contenant quatre chambres de chaque côté, avec banquette en briques, citernes et autres dépendances, louée pour $240 par an.

2° Deux lots de terre dans le Troisième District, dans le faubourg Marigny, désignés par les Nos 2 et 3 de l'ilet borné par les Champs-Elysées, les rues Remparts, Marigny et St Claude, mesurant chacun 25 pieds 7 pouces de face à la rue Champs Elysées sur une profondeur de 102 pieds entre lignes parallèles, mesure anglaise, le tout d'après le plan de C. H. Pillé, daté le 15 juillet 1843, annexé à un acte de W. T. Lewis, daté le 14 mars 1844.

3° Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Decatur, Mandeville et Espagne; lesdits lots sont désignés par les numéros 4 et 5 sur un plan de C. A. Hedin, daté le 22 avril 1848, déposé en l'étude de C. Hermann, ancien notaire en cette ville; d'après lesdits plans lesdits lots mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Mandeville sur 124 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent.

1° Une résidence en briques à deux étages, portant le numéro municipal 525 rue Mandeville, entre les rues Decatur et Chartres, contenant 10 chambres, avec banquettes en briques et autres dépendances.

2° Une résidence en briques à trois étages, portant le numéro municipal 529 rue Mandeville, entre les rues Decatur et Chartres.

Termes et Conditions—Un tiers (1-3) ou plus comptant, et la balance en un et deux ans, démontré par des billets à recevoir, garantis par hypothèque, avec les clauses usuelles de sécurité et honoraires d'avocats, et intérêt au taux de sept pour cent par an jusqu'au paiement, l'acquéreur ou les acquéreurs devant payer en plus du prix d'achat, les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1899, et de faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat entre les mains de l'encanteur immédiatement après l'adjudication.

Actes de vente, incluant les timbres du revenu de l'intérieur, etc., pardevant MM. LaPice et LeGardeur, aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs

14 mai—14 21 28—juin 4 11 18 19 20.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur du Premier District.

Arthur H. Murray vs Isaac Brown.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 59,235—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 15 juin 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé se trouvant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Banks, Dorgenois, Broad et Palmyra et désigné comme lot No 3 sur un plan dressé par Geo H. Grandjean, député voyer de ville sous la date du 1er septembre 1891, lequel dit lot mesurant vingt cinq pieds et sept et un tiers ligne de face à la rue Banks sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Sherif civil de la Paroisse d'Orléans.

James B. Rosser Jr. avocat pour le plaignant
13 mai—13 19 26—juin 2 9 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Premier District.

Germania Savings Bank of New Orleans vs S. J. Hart et Mme H. H. Hart et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 59,263. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de district pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 15 juin 1899, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain ilet de terre vacant ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No un sur un plan dressé par Louis Surgi, voyer daté le 25 avril 1849, déposé en l'étude de O. H. Perry, ancien notaire, ledit ilet étant borné par les rues Commune, Clark, Gravier et l'avenue Hagan, et étant maintenant désigné par le No 690 sur le nouveau plan de la ville.

2° Toute cette certaine pièce ou portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le Premier district de cette ville, bornée par ou compris dans le canal de drainage de la rue Julie, les rues Génois, Télémachus et Gravier, et mesurant deux cent quatre-vingt deux pieds trois pouces et trois lignes plus ou moins de face à la dite rue Gravier avec une profondeur et façade sur la rue Genois de trois cent cinquante pieds et une profondeur et façade de deux cent quatre vingt seize pieds à la rue Télémachus s'étendant au dit canal de drainage de la rue Julie sur laquelle elle fait face. Deux cent soixante-dix-sept pieds, comprenant sa façade sur la rue Gravier de l'ilet ne terminant que J. H. Keller, à acquis de la succession de Henry J. Ramsey par un acte passé pardevant M Gernon, un notaire en cette ville le 29 janvier 1866.

Un certain ilet de terre situé dans le Premier District de cette ville étant l'ilet No 725 compris dans et borné par les rues Télémachus, Cortez et Gravier et l'avenue Tulane.

Douze certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations ادسسوس et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages à cela appartenant et dépendant situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 714 (autrefois No 93) bornés par les rues Commune, D'Hémecourt, Genois et Télémachus, et numérotés de un à cinq, et de seize à vingt deux inclusivement d'après un plan dressé par Oliver et Martin voyers, daté le 9 mars 1867 et déposé en l'étude de Amédée Ducatel, ancien notaire, comme plan No 22 du livre de plans No 7, lesdits lots de terre sont contigus et mesurent comme suit

Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Commune et Genois et mesurant trente pieds dix pouces de face à la rue Commune sur cent un pieds dix pouces et une ligne de profondeur et façade à la rue Genois.

Le lot No 2 mesurant trente pieds huit pouces de face à la rue Commune sur cent huit pieds, deux pouces et une ligne de profondeur sur la ligne de division.

Les lots Nos 3, 4, et 5 mesurent chacun trente pieds huit pouces à la rue Commune sur les profondeurs suivantes: Cent quatorze pieds cinq pouces et quatre lignes sur la ligne séparant le lot No 3 du lot No 4: Cent vingt pieds, huit pouces et six lignes sur lignes de division des lots Nos 4 et 5 et cent vingt-sept pieds sur la division des lots Nos 5 et 6.

Les lots Nos 16 à 20 inclusivement mesurent chacun trente pieds huit pouces de face à la rue d'Hémécourt sur une profondeur de cent-huit pieds en lignes parallèles. Le lot No 20 formant l'encoignure des rues D'Hémécourt et Genois.

Et les lots Nos 21 et 22 mesurent chacun trente-quatre pieds, six pouces et six lignes de face à la rue Genois sur treize pieds, six pouces et quatre lignes

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans

Buck Walshe & Buck, avocats pour les plaignants.

12 mai—12 19 26—juin 2 9 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un demi ilet de terre de valeur dans le Premier District.

Herman Michel vs Succession et Héritiers de Judah Hart.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 59,151—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procederai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 15 juin 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain demi ilet de terre ensemble avec tous droits, voies, privilèges et servitudes en cela appartenant ou de quelque manière en dépendant, située dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet No 715 borné par les rues Télémachus, Commune, Genois et Gravier, étant la moitié la plus rapprochée de la rue Télémachus, et mesurant d'après un devis d'arpentage fait par Ch. G. de l'Isle, député voyer de ville daté le 9 mars 1895 annexé à un acte passé pardevant Chas T. Soniat, notaire, daté 2 mai 1895, par lequel le feu Judah Hart a acquis cette propriété de Veuve Hermina Elison, quatre cent vingt-cinq pieds six pouces de face à la rue Télémachus sur cent quarante pieds huit pouces et une ligne de profondeur et façade à la rue Commune, et cent quarante pieds huit pouces et une ligne de profondeur et façade à la rue Gravier et quatre cent vingt-cinq pieds six pouces sur la ligne du fond.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

Lazarus et Luce, avocats pour le plaignant.
12 mai—12 13 19 26—juin 2 9 15

AVIS AUX CREANCIERS.

S. Hernsheim vs. Independent Cotton Oil Company Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 48,974—Division D Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par E. Steinhardt, receveur dans cette affaire, de ses recettes et débours pour le mois d'avril 1899, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.

Dinkelspiel & Hart, avocats,
11 mai—11 15 20

JAPAN'S POETESS LAUREATE.

Seisko, Seventy-Three Years Old, Holds the Race Against All Competitors.

The "crowned poet" to the court of the mikado is a woman. The post is equivalent to that of our poet laureate, but is a much more difficult one to fill, for the modern Japanese are the most merciless critics in all that concerns literary matters, says the Chicago Tribune.

In spite of these disadvantages the accomplished poetess contrives to hold her own successfully against all rivals, and the annual poem which she has ready with commendable punctuality for the new year is always looked forward to by all those subjects of the mikado who make the smallest claim to culture, and is often far more eagerly discussed than a serious political crisis would be in any other country.

"Seisko," for that is the poetess laureates's name, is no longer a young woman, having in fact reached the age of 73. She is, however, in spite of the fact of her being herself a little bit of a new woman, a friend to the new-fangled ideas and fashions, especially in all that concerns dress, which have recently been imported into Japan from Europe, and her own costume is decidedly old-fashioned, not to say antiquated, in cut.

It invariably consists of three under garments of white silk, over which is worn a dress of the same material, but violet in color, richly embroidered in a design of landscapes and flowers, in various bright shades.

TWO CENTS ENOUGH.

In 999 Years, at Compound Interest, It Would Pay Off the Debt.

An instance of the danger of a little arithmetic has occurred at Birmingham. A far-seeing alderman objected to building the council house upon ground held only upon a 999 years' lease, at the end of which land and buildings (Birmingham buildings are, of course, durable) would belong to the ground landlord, says Madame.

A learned mathematician thereupon presented $50 to be accumulated at compound interest to buy them back again. It seems, however, that $48.95 could safely be devoted to the present purchase of turtle soup for the corporation; two cents would be sufficient, supposing the interest, rent and money had not been abolished meanwhile, and that the end of the world had not come!

Figures, we know, will prove anything. The ancient Greeks showed mathematically that a hare could never pass a tortoise. Suppose, they said, the hare was ten times as fast, but the tortoise had a hundred yards' start.

While the hare run the 100 yards the tortoise would gain a fresh start of ten yards. While the hare cleared this off, his slower competitor would make a yard. When pussy had passed the yard the start would be one-tenth yard; similarly it would be reduced to one-hundredth, one thousandth, and so on, but it never vanishes. I wonder how many of my readers can show where the fallacy lies?

THE NEANDERTHAL SKELETON

Virchow, the German Scientist, Discredited It in the Eyes of Many Scientists.

The famous Neanderthal skeleton was discovered in 1857 in a cave in the valley of a small stream near Dusseldorf on the same level with bones of the extinct cave bear, says the American Anthropologist. The workmen who excavated it, not knowing its value, only saved the larger bones and the skull. The frontal prominences are enormous, producing a great overhanging supra orbital ridge, entirely unlike anything ordinarily seen in the skulls of to-day and reminding one strikingly of the skulls of the higher apes. It was declared by Huxley to be by far the most ape-like skull that had hitherto been discovered. The remaining bones of the skeleton indicated a man of unusually powerful frame.

A very forcible attack was made upon the normal character of this skeleton by Virchow, who pointed out that there are in it unmistakable signs of the rheumatic affection known as thritis deformans, and that this not infrequently led, when of a very marked type, to a deformity of the skull similar to that shown in these remains. This statement, made by the great authority of one of the foremost pathological anatomists of the time, has been sufficient to discredit the skull in the eyes of many anthropologists.

DUMAS OUTDONE.

Chinese Novels Are Said to Reach the Utmost Limit of Elaboration.

It is a proof of the high degree of elaboration to which fiction literature in China has been carried that most of their novels are thickly interspersed with poems of all orders of merit.

No stronger evidence could be afforded of the fact that whatever they lack it is not literary finish. If anything, they have this in excess.

These poems are introduced in a variety of ways. The hero sends one in a billet doux to the heroine, or he overhears her singing one, or perhaps a poetic contest is struck up, the fine on defeat being generally the compulsory drinking of so many extra flagons of wine.

Wine drinking and versification almost invariably go together in Chinese novels, though whether they do so in real life we are unable to say.

Above all things, every man who sets up to be anything in the way of a hero in Chinese fiction must be prepared to extemporize by the ream in inimitable poetry.

KIPLING AS A REPORTER.

"You Have Genius," Remarked the City Editor, "But—" and Let Him Go.

It is not kind of the San Francisco editor who rejected "The Courting of Dinah Shadd," says a writer in Leslie's Weekly, to recall that he based his refusal on the ground that the story was scarcely equal to the standard of merit demanded by the magazine." Those were the days when Kipling was a struggling reporter.

In this connection there is recalled the story of Kipling's third and last assignment to a news story. A big insurance fraud had been unearthed and exposed by the paper to which Kipling was attached. Kipling was assigned to get a "second-day story" on the man chiefly involved in the frauds, and who was not yet arrested. Late in the afternoon he walked into the office with facts sufficient to justify a three-column-space allowance. But somehow his own personality persisted in obtruding itself into the facts, and he presently drifted into a scathing satire on the offender, written in the inimitable pen which has since made him famous.

The city editor counted exactly 15 libel suits and about half a million dollars in damages in that story, and next morning Mr. Kipling was requested to transfer his operations to another field. Said the editor, in bidding him good-by:

"You have genius. You will some day make a great name, though I may not live to see it. But fate never intended you for the mechanism of news."

A STOLEN ORCHID.

Why Representative John Allen Did Not Raise His Hat to a Lady.

Watching Representative John Allen, of Tupelo, when he made a speech in the house recently, I was reminded of the time when he burglarized a flower from the botanical gardens, says the Washington Post. He was escorting a young woman from the west, and she went fairly daft over the orchids. I don't believe she had ever seen any before, and, oh! she did want one so much.

Of course, there are rules like unto the laws of the Medes and the Persians against picking Uncle Sam's posies, but girls, even from the west, usually get what they want if they want it badly enough. Mr. Allen gave an orchid stem a deft touch. It broke. The blossoms fell. Quick as thought he picked it up before the guard's eye caught sight of it and popped it into his hat. Then the three visitors strolled out, and at every door they ran into some young woman from the south. Mr. Allen's hand flew to his hat brim, but he remembered in time. For the first and only time in his life John Allen acknowledged a lady's bow with covered head. His face was a study in crimson, but he dared not raise his hat.

I dare say he has forgotten all about it long before this, but the girl from the west has that orchid somewhere among her souvenirs to this day.

CRAFT OF COAL STEALING.

How Eastern Railroads Are Victimized by Those in That Industry.

Coal stealing from railroads, common along the lines of all coal-carrying roads, has been reduced to a system in Syracuse, the Post-Standard of that city says. The thieves work hard and take many risks, not only of detection, but of bodily injury. Their methods would be called clever if employed in an honest business. The heaviest thieving is done by men with sacks, who climb up between the cars of a slow-moving train with two or more bushel sacks concealed under their clothing. As opportunity offers they fill a sack and throw it from the train, to be picked up by accomplices. Another trick is adopted by men who, dressed like tramps, board trains as if with the intention of stealing a ride. These men travel along from one car to another, apparently seeking a comfortable place in which to lie down, but in their progress they manage to dislodge a large amount of coal, which is subsequently picked up by the women and children who are employed in the "industry." Large quantities of coal are stolen by these and other methods, the plunder being disposed of to unscrupulous dealers, who subsequently rob the honest poor by dishonest measure.

Hit in the Back.

In his "Corean Sketches" Mr. Gale tells this story of a Chinese battle: "Most of those who after the battle came to the dispensary in Mukden for treatment were wounded in the back. 'How is it that sons of the gods are wounded in the afterparts only?' asked the foreigner. 'It looks as if they had run from the barbarians.' 'We advanced all right,' said the Chinaman, 'according to military methods. Then we put on fierce faces, like Che-kal-Yang, the god of war, certain that the Wo-Jen would run, as they would have done if they had not been hopeless savages, unacquainted with Chinese characters. We rushed on them, breathing forth fire, but they moved not. Then our general shouted 'Victory!' for we had paralyzed them with our boldness. But suddenly a long row of guns was raised like one arm, and, immortal gods! such a dastardly way to fight I never saw! I know not why we were wounded in the back.'"

United States Forest Reservations.

The 30 forest reservations of the United States embrace an area of 40,000,000 acres in 13 states and territories. Seven are in the state of California, the largest of which, the Sierra forest reserve, includes 4,006,000 acres. Within the past 35 years it is estimated that 11,000,000,000 feet B. M. of timber on public land have been destroyed by forest fires.

SUFFRAGE A FAILURE.

That Is What the Men Out in Colorado Think About the Woman's Rights Question.

"Colorado politicians will, almost: a man, in private conversation declare that woman suffrage is a failure and a farce in our state, but one of them has the nerve to say so over his own signature in the newspapers," said Mr. F. R. Graham, a leading business man of Durango, Col., to a Washington Post reporter.

"As I do not aspire to office, there is no reason for timidity on my part, and I unhesitatingly declare that the experiment of giving the ballot to women in Colorado has been as rank a piece of foolishness as any people ever inflicted upon themselves; it has done a very little good, perhaps, and a great deal more of harm, and, though it may never be repealed, there is no possibility of good coming out of it. The women claim that their presence has made the elections cleaner, but I contend that they appropriate credit that does not belong to them, for, while the elections are better conducted than formerly, the improvement is due to the Australian system and not to the women.

"The presence of women in conventions and political meetings is to my mind degrading to them. Surrounded by a lot of coarse men whom they would not elevate or refine in a lifetime, they are entirely out of their element. Their vote in no way conduces to better government than if they were without the franchise, for they vote on sentiment, or follow the lead of their husbands, and so the only result is to increase the number of voters. There are thousands of good women in the state who are tired of the business and very much regret that the ballot was ever conferred on their sex.

BAKED BEANS TRAIN.

An Express That Carries Tons of This Food to Exiled Bostonians.

Your true Bostonian who is forced to exist in New York has little to comfort him in his exile, says the Chicago Chronicle.

There is only one solace to his cup of bitterness, and that is his Sunday morning breakfast. And as he sits down complacently to this one meal of all the week which reminds him of home he offers up a fervent prayer of thanksgiving for two mercies. One is that he is still a Bostonian, and the other is for the baked beans train.

The baked beans train comes rolling into the Grand Central depot in New York every Sunday morning at about six o'clock. It comes in every other morning, to be sure, but only on Sunday does it possess any special significance. There is always an express car attached, but on week days it is filled with a miscellaneous cargo.

Not so on Sunday mornings. Then there is a penetrating aroma, which comes from stacks and stacks of freshly baked beans in pots. They are consigned to an enterprising purveyor in New York, who covers a regular route with a number of delivery wagons. Within two hours after the train comes in the contents of the express car have been distributed.

The Saturday night run out of Boston is known among the train hands as the baked beans run.

GORILLA LACKS CULTURE.

The Manlike Animals Have Very Short Thumbs, Which They Cannot Twiddle.

The gorilla and chimpanzee, which belong to the higher order of apes, have many points of resemblance to man, but there is one thing they cannot do—that is, twiddle their thumbs, says an exchange. In the gorilla the thumb is short and does not reach much beyond the bottom of the first joint of the forefinger. It is very much restricted in its movements, and the animal can neither twiddle his thumbs nor turn them round so that the tips describe a circle. There are the same number of bones in the hand of a gorilla as in the hand of man, but the thumbs of the monkey have no separate flexor or bending muscle. This is why a monkey always keeps the thumb on the same side as the fingers and never bends it round any object that may be grasped. In the gorilla the web between the finger extends to the second joint, the finger tapers to the tips, and there is a callosity on the knuckles on which the animal rests when walking on all fours. There are many other strong points of resemblance between the ape and man, but—well, we wish to be charitable to our fellow man and will therefore drop the subject.

American Poultry Condemned.

Nine tons of poultry, consisting of 2,169 geese, turkeys, chickens and ducks, from Boston, were landed recently at a London dock, where it was found that they had decayed on the voyage. They could not be condemned, however, till they had been loaded on wagons and carted to a police court, where a police magistrate came out, listened to the inspector's story, satisfied himself by his own senses that the fowls were unsound and ordered them to be destroyed. A police magistrate is, apparently the only English official who can condemn bad meat, and this he can do only after listening to a complaint and examining the corpus delecti personally in his own courtroom.

New Way of Lighting Tunnels.

A novel way of illuminating a railway tunnel has been devised in Paris. Reflectors throw the light from many electric lamps 16 feet above the rails to the sides of the tunnel, where it is again reflected by burnished tin, a soft and agreeable light. The trains automatically turn the current on and off in entering and leaving the tunnel.

L'ABEILLE DE LA NLLE-ORLEANS

Est très répandue en Louisiane et dans tous les Etats du Sud. Sa publicité offre donc au commerce des avantages exceptionnels. Prix de l'abonnement, pour l'année: Edition quotidienne, $12 00; Edition hebdomadaire, $3